



## Mon locataire a abimé une partie commune

Par **shg**, le **21/06/2013** à **12:52**

Bonjour

mon locataire a abimé par accident un vitrail dans la cage d'escalier (partie commune donc). Il a fait une déclaration auprès du syndic de l'immeuble et de sa propre assurance. Or j'ai reçu un avis de mon syndic qui m'informe qu'ils vont porter au débit sur mes charges de copropriétaire un montant de 214€, non couvert par l'assurance du locataire pour la réparation, et qu'il me reviendra de régler ce montant.

Ma question: est ce normal ?

merci d'avance si vous avez un conseil ou une loi de co propriété qui m'impose cela.

Par **youris**, le **21/06/2013** à **13:26**

bjr,

en principe le syndic n'a pas à connaître votre locataire donc la démarche du syndic me semble logique.

il vous appartiendra de vous faire rembourser par votre locataire.

cdt

Par **shg**, le **21/06/2013** à **13:44**

D'accord. Merci pour votre reponse.